



HAL
open science

Replantation de deux bornes royales des Eaux et Forêts (XVIIe s.) en forêt domaniale de Saint-Prix (71)

Vincent Balland

► **To cite this version:**

Vincent Balland. Replantation de deux bornes royales des Eaux et Forêts (XVIIe s.) en forêt domaniale de Saint-Prix (71). Bibracte - Centre archéologique européen; Grand Site de France Bibracte-Morvan des Sommes. 2025. <hal-05375972>

HAL Id: hal-05375972

<https://hal.science/hal-05375972v1>

Submitted on 21 Nov 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC0 1.0 - Universal - International License

Replantation de deux bornes royales des Eaux et Forêts (XVII^e s.) en forêt domaniale de Saint-Prix (71)

Dans le cadre des activités du Grand Site de France Bibracte-Morvan des Sommets



Descriptif de l'opération :

Région : Bourgogne-Franche-Comté.

Département : Saône-et-Loire.

Commune : Saint-Prix (code INSEE :71473).

Lieu : Forêt domaniale de Saint-Prix, à proximité de l'aire de pique-nique en bordure du ruisseau de Fontaine Blanche, parcelles 35 et 36.

Date de l'opération : 22 juillet 2025.

Vincent Balland

Dr. en histoire de l'environnement
Chargé de mission patrimoine, Bibracte
(Avril 2024-septembre 2025).

Sous la responsabilité de Bibracte EPCC :
Vincent Guichard, directeur général et scientifique.
Flore Coppin, cheffe de projet SECReTOUR.
Andrea Fochesato, responsable du programme de recherche archéologique sur le mont Beuvray.

Septembre 2025

Ce document est à destination de l'unité territoriale de l'ONF d'Autun, son siège régional, le service régional de l'archéologie (DRAC de Dijon), l'association Renaissance du château de Vautheau, l'association CHEMINS, le maire de Saint-Prix, la fédération REMPART BFC, le Parc naturel régional du Morvan.

SOMMAIRE

Contexte et objectifs de l'opération.	3
Contexte historique.....	5
Description de l'opération de replantation de deux bornes.....	9
Une action à encourager dans d'autres forêts publiques ?.....	12
Édition du procès-verbal de bornage de 1670.....	12
Bibliographie indicative.....	17

Contexte et objectifs de l'opération.

L'EPCC Bibracte est membre du consortium européen SECReTour (*Sustainable Creative Tourism* <https://secretourproject.eu>), projet financé depuis 2024 jusqu'en 2027. Celui-ci vise à développer le tourisme durable autour des ressources patrimoniales sur plusieurs sites culturels représentés par les partenaires. Pour Bibracte, site archéologique sur le mont Beuvray, le projet trouve un prolongement au sein du laboratoire territorial que constitue l'espace des douze communes du **Grand Site de France Bibracte-Morvan-des-sommets**. Il s'agit ici de consolider ou de faire émerger des communautés patrimoniales, groupes de personnes identifiés autour d'éléments patrimoniaux, qui les gèrent, les entretiennent et les font vivre. Cette ambition passe notamment par un partenariat avec la **Fédération régionale REMPART BFC** pour organiser chaque été un chantier de restauration du patrimoine sur le territoire du GSF, souvent en lien avec les missions et les projets en cours au sein de l'EPCC.

En 2025, désirant s'appuyer sur des initiatives existantes, un partenariat a été mis en place entre Bibracte et l'**association Renaissance du château de Vautheau**, site castrale non inscrit et non classé aux MH sur la commune de **La Grande-Verrière (71)**. L'association a adhéré à la fédération régionale REMPART lui permettant de se projeter dans la tenue de chantiers estivaux de consolidation pour les trois prochaines années. Le collectif, qui s'appuie sur un petit groupe de bénévoles dynamiques et sur des interventions courantes de membres du CECAB (Centre de castellologie de Bourgogne), a donc changé son organisation interne pour s'aligner sur le règlement de REMPART. Dans ce sens, l'association a par exemple acheté du matériel de manière à respecter les normes de sécurité d'intervention sur les vestiges anciens. Pour cette intervention de l'été 2025, les bénévoles se sont attelés au nettoyage et à la consolidation d'une portion du mur de l'enceinte polygonale de la haute cour du château, qui serait datée – en grande partie et en l'état des connaissances – du XIII^e siècle. Entre le 15 juillet et le 26 juillet, les 8 bénévoles et l'animatrice de REMPART, Élise Moreau, se sont donc familiarisés aux méthodes de construction à l'ancienne (mortier de chaux, montage du mur, etc.), grâce à l'encadrement technique de Frédéric Leblanc de l'association **TREMPLIN Homme et Patrimoine**.

De son côté, Bibracte s'est chargée de la médiation scientifique du chantier, assurée par Vincent Balland et Vincent Guichard, via des interventions centrées sur les questions patrimoniales et scientifiques autour de l'évolution des paysages agraires et forestiers sur les deux derniers millénaires.

Parmi ces temps forts, la matinée du 22 juillet, fut consacrée à la **replantation de bornes forestières fleurdelisées du XVII^e siècle** dans la **forêt domaniale de Saint-Prix (71)**. Cette forêt, issue de la réunion de deux anciens bois appartenant au roi et à l'abbaye Saint-Andoche d'Autun, est en pleine révision d'aménagement¹. Dans ce cadre, Bibracte, à travers son **Laboratoire forestier du mont**

¹ Un aménagement forestier est un document de gestion durable qui intègre la description d'une forêt (écologie, économie, activités récréatives, etc.), les objectifs poursuivis et les opérations à réaliser durant une période déterminée

Beuvray, est membre du comité consultatif sur les aspects culturels et paysagers. Une intervention en partenariat avec l'unité territoriale de l'Office national des forêts (ONF) d'Autun permettait de renforcer nos relations sur le volet patrimonial de la gestion forestière multifonctionnelle.

Autour des anciennes forêts royales de la châtellenie de Glenne², de nombreuses bornes fleurdelisées d'Ancien Régime sont encore visibles (fig.1). Ces objets patrimoniaux témoignent de l'emprise foncière de la Couronne dans le sud Morvan. Certaines ont été arrachées et gisent sur le sol, ce qui augmente le risque de brisure lors des travaux forestiers, comme nous avons pu le constater. De plus, par le passé, plusieurs particuliers ont déjà récupéré des bornes armoriées pour orner leur jardin.

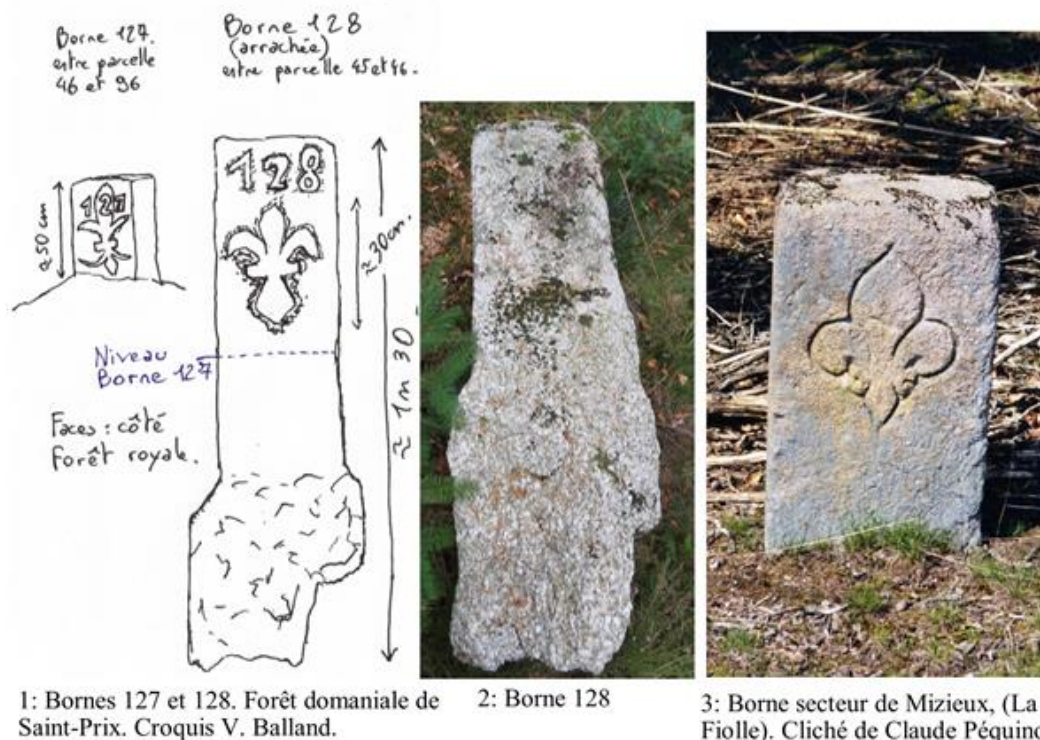


Fig.1 : Exemples de bornes forestières royales de la châtellenie de Glenne.

La partie à l'ouest de la forêt domaniale de Saint-Prix correspondait à la forêt royale de Faulin, tout proche du Haut-Folin, sommet culminant du Morvan à 901m. Au centre de la forêt domaniale actuelle, sur la ligne de séparation entre la première et la seconde série du massif, trois de ces bornes sont arrachées et gisent au sol (fig.2). L'une d'entre elles, située à l'extrémité sud de l'ancienne limite et portant le numéro 127, a pu être identifiée en octobre 2018. Aujourd'hui, elle a disparu. Les deux autres sont à proximité l'une de l'autre, près de l'aire de pique-nique en amont de l'étang de la Goulette, sur les berges du ruisseau de Fontaine Blanche. Cette situation offrait la possibilité de

(aujourd'hui autour de 20 ans). En matière de production, il fixe la nature, la contenance et le rythme des coupes dans les temps à venir (le plus souvent de façon annuelle).

² Glux-en-Glenne (58), Saint-Prix, La Grande-Verrière, La Commelle et une partie de Saint-Léger-sous-Beuvray (71).

les replanter avec facilité durant une demi-journée. En outre, elles se situent en bordure du GR 13 et du passage des randonneurs ce qui permet de valoriser l'action.

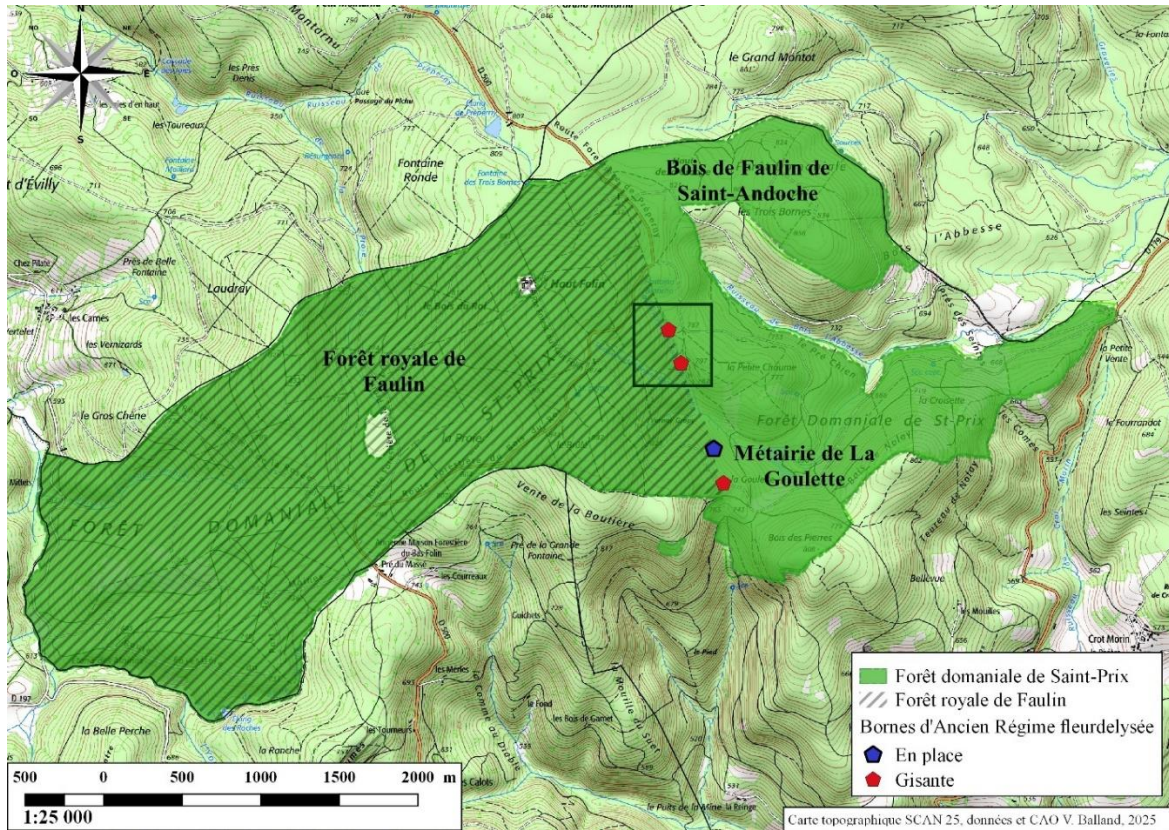


Fig. 2 : Situation géographique de l'opération. Le cadre noir désigne les deux bornes qui ont été replantées. La borne gisante au sud a disparu ces dernières années.

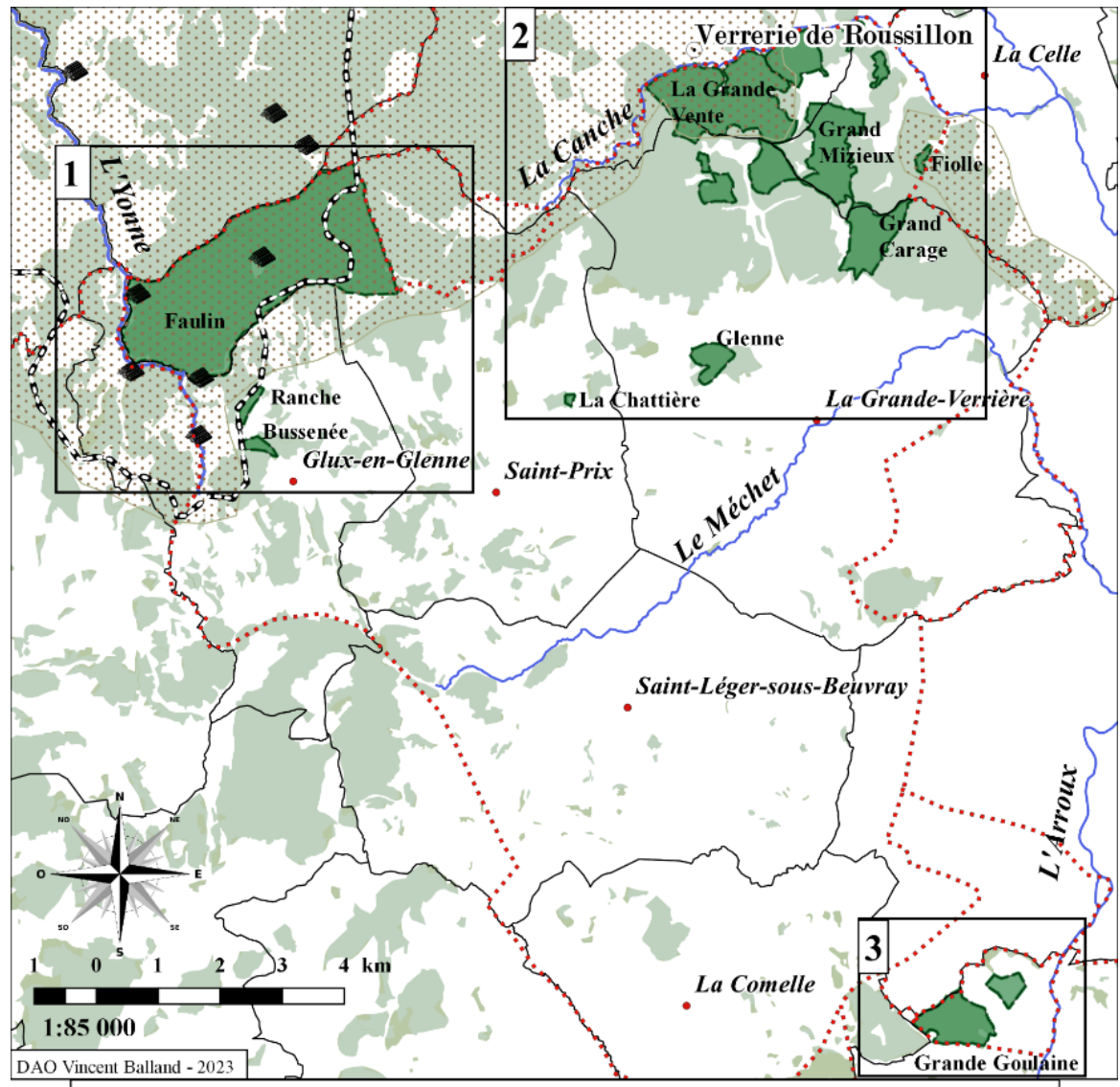
Pour le GSF, cette action avait également pour objectif de réunir les bénévoles de REMPART, et ceux des associations **Chemins**³ et Renaissance du château de Vautheau afin de provoquer des rencontres entre des personnes vivant sur le même territoire, mais ne se fréquentant pas. Une recontextualisation historique et géographique a été présentée *in situ* aux participants. De plus, de façon à lier à cette action culturelle un regard sur les milieux dits naturels, plusieurs gestionnaires ont présenté leur mission : Nicolas Blanchard, chargé de mission forêt du PNR du Morvan, Jérémy Terracol (chef de l'UT d'Autun, ONF) et Alexandre Rémont (Technicien forestier en charge de la forêt domaniale de Saint-Prix).

Contexte historique.

Sous l'Ancien Régime, les deux bornes distinguaient la forêt royale de Faulin de la forêt éponyme des moniales de Saint-Andoche d'Autun, nommée aujourd'hui Bois l'Abbesse. Avant la

³ Association d'habitants du GSF Bibracte-Morvan des Sommets qui propose un programme de balades associant paroles citoyennes, artistiques et scientifiques.

Sur cette base, pour la première fois, les forêts royales de Glenne sont dotées d'un aménagement sur le modèle des coupes réglées sur des âges de révolutions fixés à 30 ans (fig.4).



Repères administratifs		LEGENDE	
□	Limites des communes	—	Cours d'eau principaux
•	Chefs-lieux de paroisse	⊠	Ligne de partage des eaux (Seine # Loire)
⋯	Châtellenies et seigneuries princ.	⊙	Verrerie de Roussillon
Débouchés		Espaces forestiers	
◆	Sites de flottage (XVIe-XVIIIe s.)	⋯	Avancée du taillis au milieu du XVIIe s. (proposition)
		■	Espaces forestiers au XIXe s.
		■	Forêts royales
Aménagement et règlement de 1665-1667 :			
1: FAULIN: 1383 arpents du roi ; 45 arpents par vente ordinaire.			
2: MIZIEUX : 994,65 arpents du roi ; 32 arpents par vente ordinaire.			
3: LA GOULAINE : 159,41 arpents du roi ; 5 arpents par vente ordinaire.			

Fig.4 : Synthèse de l'aménagement de la réformation des Eaux-et-Forêts dans les bois royaux de la châtellenie de Glenne (1665) (Balland V., 2023).

Enfin en 1670, les forestiers de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts d'Autun procèdent à un nouveau bornage dont le procès-verbal a été conservé (voir transcription du PV de bornage ci-dessous). Avant la replantation, chaque propriétaire riverain est tenu de faire tailler un certain nombre de bornes en pierre locale et faire graver une fleur de lys sur une des faces. Cette production, à la charge des riverains, explique en partie pourquoi la physionomie et la forme des fleurs de lys varient d'une limite de propriété à une autre (si on ne tient évidemment pas des bornes plantées avant ou après la replantation de 1670). Sur le périmètre des bois royaux de Faulin, de nouvelles bornes sont replantées durant trois jours, « ledites bornes estant armoriées d'une fleur de lys du costé des bois de sa majesté et garanties de briques ». La fleur de lys est orientée, comme c'est l'usage, vers le fonds du possesseur et, point important pour l'archéologie, les ouvriers disposent des fragments de terre cuite architecturale au fond des fosses pour « garantir » l'emplacement précis des limites. Après la plantation, leur position est reportée sur l'atlas forestier de 1663 : ce sont les bornes de couleur noire qui se distinguent des plantations antérieures, représentées en blanc (fig.4).

Description de l'opération de replantation de deux bornes.

Les fleurs de lys des deux bornes choisies pour être replantées lors de cette action (fig. 5 et 6) sont de même dessin, ce qui indique une plantation synchrone. En outre, elles peuvent être localisées sur le plan forestier de 1663 après son géoréférencement (fig. 4, cadre noir). Ces éléments concourent à proposer la date de 1670 pour ces deux vestiges archéologiques. Sur chaque pièce, l'altération différencie du granite du Haut Folin, matériau choisi, distingue la portion à l'origine enterrée de celle qui était à l'air libre.



Fig. 5 : Borne Nord
Granite dit du Haut Folin.
1,33 m de hauteur, pour 64 cm sous terre.
Coordonnées : X : 779656 m, Y : 6655313 m (L93)

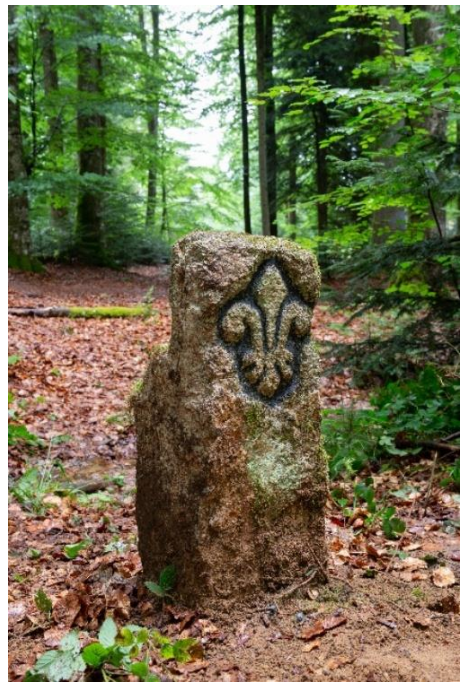
Fig.6 : Borne Sud
Granite dit du Haut Folin
1,46 m pour 81 cm sous terre
Coordonnées : X : 779731 m, Y : 6655106 m (L93)

Il était donc aisé de déterminer la profondeur des fosses pour chacune d'entre elles. Leur emplacement a été choisi à proximité des lieux où elles gisaient (de 3 à 5 m) ce qui ne correspond pas à leur position historique. Comme dans le procès-verbal de 1670, nous avons choisi d'orienter la fleur de lys en direction de la forêt royale, comme en 1670, même si cette option revient à lui faire tourner le dos du sentier de randonnée et du chemin forestier. Les bornes ont été calées avec des pierres, sans aucun apport de terre cuite, ce qui les distingue des authentiques emplacements et du procédé historique. Les fleurs de lys, gravées dans le granite, sont difficilement visibles. Elles ont donc été réhaussées au fusain afin de mieux les faire ressortir.

À ce stade, deux mois après la replantation, plusieurs habitants - informés ou non de l'opération - nous ont rapporté avoir vu ces bornes replantées, preuve que même sans dispositif de médiation dédié, ces pierres levées attirent l'œil des curieux.



Photographies de la replantation (les clichés à gauche correspondent à la borne Nord, ceux à droite à la borne Sud (Bibracte, Antoine Maillier)



Rendu final : Borne Nord à gauche ; borne Sud à droite (Bibracte, Antoine Maillier)



Médiation autour de l'histoire et l'actualité de la gestion forestière.

Une action à encourager dans d'autres forêts publiques ?

Cette action de replantation de bornes anciennes menacées nécessite peu de ressources humaines et elle est facile à mettre en place. La conservation de ces éléments patrimoniaux n'est pas à mettre de côté. Ce sont des moyens d'identification de l'héritage foncier, d'autant que pour bon nombre d'anciennes forêts royales et surtout seigneuriales, nous ne disposons pas toujours de plans précis. Pour les forestiers, cette identification des espaces peut être intéressante. En effet, d'une seigneurie à une autre, d'une forêt à l'autre, les modes de gestion ont pu être différents. La forêt de Faulin du roi en est un bon exemple. Elle a été exploitée par coupe à blanc durant 150 années, depuis la fin du XVI^e jusqu'au premier tiers du XVIII^e siècle, pour passer ensuite au régime du taillis fureté comme la majeure partie des espaces boisés alentours. Vis-à-vis des forêts avoisinantes, cette trajectoire a pu modifier la nature du sol, le comportement des stations, les types de peuplement, le tapis végétal du sous-bois ou encore la densité des places à feu. Ces bornes anciennes, bien que peu monumentales, sont en fait des indicateurs intéressants pour les forestiers et un moyen facile d'intégrer à la gestion multifonctionnelle une dimension culturelle qui intéresse généralement une grande partie des usagers de la forêt.

Édition du procès-verbal de bornage de 1670.

Procès-verbal de bornage des bois de Faulin du roi par les officiers de la maîtrise particulière d'Autun, août 1670. Extrait du volume des procès-verbaux de visite et de bornage des bois royaux de la province de Bourgogne, Arch. dép. (Côte d'Or) BII/ 80/1.

Folio 63 recto

Guillaume Goureau advocat et citoyen d'Autun maistre particulier des eaux et forêts de l'autunois subdélégué par nosseigneur Bouchu conseiller du Roy et ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice police des finances de Bourgogne et Bresse ; Et De Mauroy aussy conseiller du roy esdits conseils, grand maistre enquesteur et général reformateur des eaux et forest de France au departement de Bourgogne bresse et autres provinces, commissaire deputés par sa majesté pour la reformation dedites eaux et forests de Bourgogne.

Scavoir faisons que aujourd'huy troisieme aoust mil six cents soixante et dix conformement aux ordonnances de sa majesté de celles de nosdits seigneurs apres envoyé nostre greffier le jourdhier pour mette ordre aux assignations qu'il convient donne a tous les rivières et bois du Roy dépendant de la chastellenie royale de Glenne, Avons somme sortie de la ville d'Autun pour proceder demain et autres jours suivans aux bornages desdites forests assisté de Maistre Alexandre Pigenat advocat et citoyen d'authun procureur du roy subdélégué en cette maîtrise par nostre seigneur, Maitre Jehan Royhier arpenteur du roy en bourgogne, et transporté au bourg de Glux vers

François Marceau marchand audit lieu où nous avons treuvé Maistre Estienne Roillot greffier par nous commis et Jehan Desbois Garde des forests de Glennes, qui nous ont dict avoir assigné plusieurs particuliers

Riverains des forest de Folin, la Ranche et la Buissennée ademain Sept heures du matin pour prendre [helure]
a plante leuver bornes fait audit Glux le an et jour susdit

Signé : Goureau, Pigenas, Royhier, Desbois, Roillot

Des Bornements de la Forest de Folin

Le quatrieme jour dudit mois d'aoust mil six

Folio 63 verso

cent soixante et dix assisté des dessusdits et de Esmilland Nourry cy devant garde des forest de sa majesté, nous nous sommes transportés en la forest de folin au lieu ou les heritages des Nourry joignent a ladite forest du costé de midy et a la source d'un petit ruisseau qui descend dans la ripviere d'Yonne a deux cordes de la source dudit ruisseau nous avons trouvé une ancienne borne et recogneu pour telle lors de la visitte dudit seigneur de Mauroy⁴ prest delaquelle et proche dudit ruisseau est un bouleau d'environ deux piez de tour marqué du marteau du roy et de celui des armes dudit seigneur de mauroy, a trente cordes de laquelle remontant contre orient la premiere ordonné audit Nourry a esté poser et [por...] d'esmilland Nourry et de maitre Francois Marceau marchand a Glux, Ledit Nourry assigné de nostre office pour ladite plantation de bornes a vingt trois cordes de laquelle prochaine borne, la deuxiesme et derniere ordonnée audit nourry a esté posée devant ladite forest a un petit bouquet de bois appartenant audit Esmilland Nourry, Lesdites deux bornes marqués d'une fleur de lis du costé de ladite forest, ayant pour garand du Carreau, a pareille distance de vingt trois cordes de ladite deuxieme borne nous en avons trouvé une antienne prest dun fouteau de deux pieds de tour marqué comme dessus entre les heritages de Courault et ladite forest a trente cordes et demy delaquelle nous avons treuvé une autltre ancienne aupres de laquelle se sont trouvés Lazarre et Jean Courault, lesquels enquis s'ils avoient les sept six bornes a eux ordonnés, ledit Lazare a dict avoir fait faire deux pour sa portion, et ledit Jean a dict n'en avoir point fait et que l'héritage qui leur appartient est indivis entre eux desquelles declarations octroyant acte audit procureur du Roy, Nous avons sur scee regnions condamné lesdits Courault a remestre les quatres bornes a faire deans quatre jours a peine de deux cents livres d'amendes suivant l'ordonnance, et a lesgard des deux autres bornes et requestés, elles ont

Folio 64 r

esté plantées et les trous fait pour planter lesdites quatres autres comme sensuit, en la premiere a tente trois cordes prest d'un fouteau de sept pieds de tour distante de ladite ancienne borne de trante trois cordes, de laquelle premiere borne ayant marché quarante et une corde entre ladite forest et le bois de la Boutiere appartenant audit Courault, nous avons rencontré une ancienne borne et prest dicelle un fouteau fourchu de quatre pieds de tour marqué comme dessus a vingt cordes de la quelle nous avons fait poser le deuxiesme borne fournis par lesdits courault, lesdites deux bornes armoriées de fleur de lis du costé de ladite forest et garnie de leurs garands de briques lesdits Courault nous ont supplié de faire marquer ledit endroict ou il convenait mecttre lesdites quatre bornes qu'ils offrent de [planter] incessament ce que nous leurs avons octroyé par les paynes cy dessus [se...] desquels a esté marquée a vingt sept cordes deladite derniere borne a vingt et une cordes auquel le deuxième troux a esté fait a dix sept cordes duquel troux nous avons treuve une petite antienne borne pres d'un fouteau d'environ 5 pieds de tour marqué comme dessus dit en vingt cordes de laquelle nous avons fait marquer le troisieme troux en lieu au on a dict qu'il y avoit eu une antienne borne arrachée Et a pareille distance de vingt cordes dudit troisieme Troux la quatriesme a esté fait en environ vingt cordes duquel nous sommes parvenues au bois appartenant au sieur du Bouchet appellé

⁴ En octobre 1663, Procès-verbal de la reconnaissance des limites des forêts royales de Glenne, Ms.1, Arch. dép. (Saône-et-Loire) 10 B 16.

le bois de la Boutiere, lequel joint a ladite forest de Folin et ou cessent les bois desdit Courault et attouche icelle, auquel endroit nous avons treuvé un fouteau marqué comme dessus d'environ deux pieds de tour, auquel lieu a comparu le Sieur Jean du Bouchet pour en

Folio 64 v

[que] nom dit sieur du Bouchet [...] maistre de la verrière de Roussillon, lequel nous a dict que suivant lassignation qui luy avoit esté donné de notre officier lejourdhier Il avoit fait transporté les bornes a luy ordonnées pour les planter quand il nous plaira, ce quoy a este proceddé comme sensuit. La premiere dicelle posée au pieds dusudit fouteau de deux pieds de tour entre ladite forest et la bois appartenant au sieur du Bouchet a vingt neuf cordes de laquelle nous avons treuvé une antienne borne pres dun fouteau de cinq pieds de tour marquée comme les précédants delaquelle ayant marché vingt cordes nous avons fait planter une deuxieme borne et a vingt et une cordes dicelle la troisieme pres d'un fouteau de trois pieds de tour marqué comme dessus dit, Et à vingt six cordes et demy de ladite troisieme borne la quatriesme a este plantée pres d'un fouteau de quatre pieds de tour marqué comme les precedant, de laquelle ayant marché environ trente et une cordes nous sommes parvenus ou lesdits bois de la boutière finissent et les terres de la Mestairie de la Goulette commencent a cottoye de ladite forest de folin, entre lesquels bois et terre nous avons treuvé une antienne borne, a dix cordes delaquelle la cinquiesme borne a este posée et a trente cinq cordes d'ycelle la sixieme et derniere des bornes fournies par ledit du Bouchet, lesdits six bornes armoriées d'une fleur de lis du coste de ladite forest de folin. Gernies [...] garands de bricques, a trente quatre cordes de laquelle finissent les terres de ladite métairies de la Goulotte et commencent les bois de madame labesse de Saint Andoche et attouche ladite forest separé d'iceuls par le ruisseau Villevache⁵ entre ladite forest, lesdites terres de la Goulette et lesdits bois de madame de Saint Andoche

Folio 65 r

Et sur le bord dudit ruisseau de Villevache nous avons reconnu une antienne Borne en laquelle nous avons terminé nostre ouvrage de la presente journée, et remis a borner ladite forest ademain mardy cinquiesme dudit mois et an, et foy de quoy nous nous sommes [soub...] avec les dits presents officier, et ledit sieur du bouchet, lesdits nourry et Courault ayant déclaré ne scavoir signer

[Signatures]: Goureau, Pigenat, Royhier, J. Dubouchet, Desbois, Roillot.

5e aoust

Et le mardi cinquiesme dudit mois et ay [étant] assisté desdits officiers et dudit Desbois et d'Esmiland Nourry, nous nous sommes transportés auprée de la dite antienne borne qui fait separation desdits bois du Roy, bois de Madame St andoche et de la terre de la mestayrie de la Goulette auquel lieu nous avons treuvé Monsieur Jean Rollot marchand a Arleux, lequel nous a remonstré quen suivant l'assignation qui avoit esté donnée a la dame abbesse de Saint Andoche il se présentait pour elle pour la plantation des bornes qui luy ont esté ordonnée et qu'elle a fait charroyer sur les lieux pour satisfaire aux ordonnances de sa majesté, en laplantation desquelles nous avons proceddé comme sensuit et puis avons marché lelong dudit ruisseau environ soixante et six cordes nous avons fait

Folio 66 v

⁵ Aujourd'hui Fontaine Blanche.

plante la premiere borne de ladite dame entre les bois du Roy et les bois L'abbesse, et nous estant avancé d'environ trente cordes, nous avons fait posé la seconde au pied dudit fouteau de deux pieds de tour marqué comme les precedans a dixneuf cordes de laquelle nous avons treuvé une antienne borne, de laquelle ayant marché vingt cordes nous avons fait plante la troisieme borne au pied d'un foutrau de quatre pieds de tour marqué comme les precedant , de laquelle troisieme borne ayant marqué dix neuf cordes nous avons treuvé une grosse pierre tenue pour borne a vingt six cordes de laquelle nous avons fait posé la quatriesme borne, de laquelle ayant marché vingt six cordes nous avons treuvé une antienne borne dix huit cordes delaquelle nous avons fait plante la cinquiesme, de laquelle ayant marché dix huixit cordes nous avons aussy fait posé la sixieme borne de ladite dame abbesse de saint andoche, touttes lesdites bornes armoriées d'une fleur de lis tournée du costé de sa majesté et garantie de briques pierres, de laquelle sixieme borne ayant marché dix huit cordee nous avons fait planté la septiesme et apareille distance proche d'une vieille et antienne borne qui fait separation des bois de sa Majesté, de ceux de ladite dame de Saint andoche et du sieur baron de Roussillon nous avons faicte posé la derniere et huictiesme borne, lesdites deux dernieres n'estant armoriées, le sieur procureur du roy a protesté de se pourvoir contre ladite dame suivant l'ordonnance pour laquelle ledit Rollot a déclaré qu'il offroit de fire incessamment graver les fleurs de lys sur lesdites deux bornes. Auquel endroict nous avons fait rencontre du sieur baron de Roussillon, lequel nous a dict que suivant l'ordonnance de sa majesté et l'assignation qui luy a esté donnée de nostre officier Il a fait transporté les bornes a luy ordonnées pour estre posées aux endroicts que nous jugerons apropos, en la plantation desquelles nous

Folio 66 r

avons proceddé en presence dudit sieur baron et planté la premiere desdites bornes proche la susdite antienne borne qui fait separation des bois de sa majesté, de ceux dudit Sieur Baron et des bois labbesse, a trente cordes de laquelle nous avons fait planté la seconde, et trente huit cordes de laquelle nous avons fait posé la troisieme, et ayant marché quatorze cordees nous avons trouvé une antienne borne proche le prey perny⁶, laquelle fait separation du bois de sa majesté de ceux du sieur baron du Roussillon de ceux du sieur baron de la Tournelle, au pres delaquelle antienne borne nous avons fait planté la quatriesme de celles du sieur baron de Roussillon Lesquelles quatre bornes sont armoriées d'une fleur de lys du costé des bois de sa majesté et garanties de briques et sur les regnions dudit sieur Baron de Roussillon nous luy avons octroyé [...] des protestations qu'il a faictes de faire apposé les armes sur lesdites bornes du costé desdits bois n'ayant hu le loisir de le faire, emprée de laquelle antienne borne, nous avons trouvé Maitre Charles Devalley agent des affaires du sieur baron de la Tournelle, lequel a dict qu'il estoit de la part dudit seigneur pour obger aux ordres de sa majesté et faire planter les bornes qui luy ont esté ordonnées et quil represente et quil nous requiest estre plantées aux endroicts que nous jugerons necessaires en quoy procedant nous avons fait plante la premiere borne dudit baron de la Tournelle proche la dite antienne borne, a quarante cordes de laquelle proche d'un fouteau de trois pieds de tour nous avons fait posé la seconde, delaquelle ayant marché dix neuf cordes nous avons fait posé la troisieme proche dudit fouteau de huit

Folio 66 v

pieds de tour, delaquelle ayant tiré vingt quatre cordes et demy proche d'un fouteau de quatre pieds de tour nous avons fait pose la quatriesme en vingt cordes de laquelle proche dudit fouteau de cinq pieds de tour nous avons fait plante la cinquiesme, de laquelle ayant marché vingt sept cordes nous avons fait posé la sixieme entre laquelle antienne borne et ladite sixieme il y a un fouteau de trois pieds de tour marqué comme les précédants de laquelle sixieme bornes ayant marché vingt deux cordes nous avons fait planté la septieme

⁶ Préperny. Lieu-dit des Trois Bornes (une pour chaque seigneurie : bois du roi, Roussillon et La Tournelle).

proche dun fouteau de six pieds de tour marqué comme dessus du marteau de sa majesté et de celui de monsieur de Mauroy, ledites sept bornes estant armoriées d'une fleur de lys du costé des bois de sa majesté et garanties de briques, dont a dequoy nous avons dressé le présent proces verbal et fait signer iceluy auxdits officiers, ledit sieur baron de Roussillon, Rollot, devalley et Jean Desbois, lesdit esmilland Nourry ne sachant signer [etquid]

[Signatures] : De chaugy Roussillon, Rohier, Goureau, A.Pigenat, Devalley, E.Rollot, J.Desbois

6e aoust

Au Landemain mercredi sixieme dudit mois et ay nous guillaume Goureau, maitre particulier avant dict nous sommes acheminé audit bois de folin au lieu ou nous avons planté la septieme borne dusieur Baron de la tournelle assisté desdits officiers, jean desbois, et emilland nourry ou estant arrivé nous avons

Folio 67 r

continué la plantation des bornes dudit sieur Baron de la tournelle en presence dudit devalley a fait posé la huitieme non armoriée a quarante cinq cordes de ladite septiesme borne posées lejourdhier, entre laquelle deux bornes sont deux pieds de fouteau marqués du marteau du roy et de celui de monsieur le grand maistre de Mauroy a le ruisseau de la proye⁷, ladite huitieme posée au pres d'un fouteau de sept pieds de tour, a vingt huit pieds cordes de laquelle nous avons fait posé la neuviesme non armoriée et ayant marché vingt cordes nous avons fait pose la dixieme non armoriée, a vingt quatre cordes de laquelle proche du fouteau de la Renette de huit pieds de tour marqué comme dessus nous avons fait posée la onzieme borne armoriée dune fleur de lys tournée du costé desbois du roy, a vingt deux cordes delaquelle la douziesme borne non armoriée a esté posée proche d'un fouteau de quatre pieds de tour marqué comme dessus, delaquelle ayant marché vingt cordes nous avons treuvé un fouteau de trois pieds de tour marqué comme dessus au pres duquel nous avons fait posé la treizieme borne armoriée d'une fleur de lys tourné du costé des bois du Roy, en vingt neuf cordes de laquelle a esté plantée la quatorzieme non armoriée proche d'un fouteau de trois pieds de tour marqué comme dessus a trente cordes delaquelle a esté posée la quinzieme non armoriée proche d'un fouteau de trois pieds de tour marqué comme dessus, et ayant marché vingt cordes et demy nous avons fait posé la seiziesme armoriée d'une fleur de lys tournée du costé des bois du roy proche d'un fouteau de trois pieds de tour marqué comme dessus, de laquelle ayant marché vingt quatre cordes, la dixseptieme non armoriée a esté posé pres d'un fouteau de deux pies de tour marqué comme dessus en environ vingt cinq cordes

Folio 67 v

La dixhuitieme armoriée d'une fleur de lis tourné du costé des bois du Roy a esté posé entre lesquelles deux bornes est un fouteau de trois pieds de tour marqué comme dessus et ayant marché environ vingt cinq cordes nous avons treuvé un fouteau d'un pied de tour marqué comme dessus proche duquel nous avons fait posé la dix neuviesme borne non armoriée, a vingt sept cordes delaquelle nous avons fait planté la vingtieme borne dudit sieur Baron de La tournelle proche d'un fouteau de huit pieds de tour marqué comme dessus ladite borne armoriée d'une fleur de lys tournée du costée des bois de sa majesté, a vingt cordes de laquelle nous avons treuvé un fouteau de quatre pieds de tour aupres duquel est une antienne borne delaquelle ayant marché trente quatre cordes, nous avons treuvé une antienne borne proche d'une souche de verne joignant la ripviere d'Yonne, toutes lesquelles bornes ont este garanties de briques, et parcequ'il y en a de non armoriées ledit devalley pour ledit sieur de la tournelle a promie de les faire incessamment armorier de fleur

⁷ La Proie.

de lis devers les bois de sa majesté et proteste de les faire toutes armorier des armes dudit sieur de la tournelle du costé de sa justice, dont et de quoy nous avons octroyé acte audit procureur du Roy et Sieur de la Tournelle pour valloir ce que de raison et faict signé nostre présente proces verbal auxdits sieurs officiers audit devalley et audit desbois ledit nourry ayant déclaré ne scavoir signer at [etquid]

[Signatures] : Goureau, A.Piegnat, Royhier, Devalley, J.Desbois, E. Roillot.

Bibliographie indicative

Forêt domaniale de Saint-Prix, révision d'aménagement forestier (2006-2025), ONF, Dijon, Direction territoriale de Bourgogne, 2006.

BALLAND Vincent, *De la forêt domestique à la forêt marchande : étude géohistorique des espaces et des paysages boisés dans le Haut Morvan montagnard, un patrimoine naturel et culturel en question(s) (XIV^e-XX^e siècle)*, thèse en histoire de l'environnement, université BFC, Dijon, 2023.

BALLAND Vincent, « Les paysages de l'approvisionnement parisien : les conséquences environnementales du flottage dans le Haut Morvan montagnard (XIV^e-XVIII^e siècle) », dans Jacob-Rousseau Nicolas, Jarrige François, Langoureau Dimitri (dir.), *Le flottage du bois en Europe : enjeux sociaux et environnementaux*, Dijon, EUD, 2023, p. 235-255.

BROSSELIN Arlette, *La forêt bourguignonne : 1660-1789*, Dijon, EUD, 1987.

DEVÈZE Michel, *La Grande réformation des forêts royales sous Colbert, 1661-1680 : une admirable réforme administrative*, Nancy, Annales de l'École nationale des Eaux et Forêts, 1962.

MASSARY (de) Xavier, LEROY Murielle, FEISS Thomas (dir.), *Archéologie en forêt : savoir préserver les témoignages du passé*, CNPF, Forêt et innovation, n°14, juin 2025.

PAUTRAT Yves, SERVANT Hugues, *Forestiers et archéologues, une gestion partagée des forêts*, Archéologie en Bourgogne-Franche-Comté, N°4, Dijon, DRAC BFC, 2017.